

إعلان طلب ترشحات عدد 02

لاختيار مشرفين علميين لدى الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي

طبقا للمرسوم عدد 46 لسنة 2022 مؤرخ في 24 جوان 2022، المتعلق بإحداث الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي وتطبيقا لمقتضيات الأمر عدد 214 لسنة 2024 المؤرخ في 26 أفريل 2024 والمتعلق بالتنظيم الإداري والمالي للوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي وطرق تسييرها وخاصة فصول القسم الرابع منه والمتعلقة بلجان الخبراء، تعلن الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد عن فتح باب الترشحات عدد 02 لاختيار مشرفين علميين لدى الوكالة، لمدة ثلاث (3) سنوات قابلة للتجديد مرة واحدة، من بين الأساتذة الباحثين والباحثين أو ما يعادلهم بناء على كفاءتهم ومؤهلاتهم في ميادين التقييم والجودة والاعتماد. مع العلم أنه يتعين على المترشحين الذين تمت المصادقة عليهم، وقبل مباشرة مهامهم، التّعهد بالالتزام بميثاق الوكالة.

يكلّف المشرفون العلميون بتنسيق مهام التّقييم من خلال :

- تنظيم عمليات التّقييم طبقا للطّرق التي تضبطها الهيئة العلميّة،
- المشاركة في اختيار خبراء التّقييم،
- الحرص على الالتزام بالإجراءات ودعم لجنة الخبراء طيلة مسار التّقييم،
- إعداد تقارير تأليفيّة انطلاقا من تقارير التّقييم.
- المساهمة في تطوير مناهج التّحسين المستمرّ لجودة أعمال الوكالة،
- المشاركة في إعداد دراسات وتحاليل استراتيجية.

وتبعاً لذلك، تدعو الوكالة جميع الراغبين في الترشح :

في مرحلة أولى التسجيل عبر الرابط التالي : [Déposer ma candidature – AC ATEA 2025](#)

في مرحلة ثانية إرسال الملف عبر البريد الإلكتروني التالي : candidature@atea.tn

ويجب أن تكون هذه المطالب مصحوبة بالوثائق التالية :

- 1- مطلب ترشح مؤرخ وممضى موجه إلى السيدة المديرة العامة للوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي،
- 2- السيرة الذاتية للمتّرشح مؤرخة وممضاة طبقا للأنموذج المصاحب (مصحوبة بكافة الوثائق التي تثبت خبرة وكفاءة المتّرشح).

يمكن للمتّرشحين تحميل الوثائق المتعلقة بطلب الترشحات على موقع واب وزارة التعليم العالي والبحث العلمي <http://www.mes.tn> أو على صفحة FACEBOOK التابعة للوكالة.



APPEL A CANDIDATURE N°2 POUR LA SELECTION DES REFERENTS SCIENTIFIQUES DE L'AGENCE TUNISIENNE DE L'EVALUATION ET L'ACCREDITATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE «ATEA »

En application du Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, portant création d'un établissement public à caractère non administratif dénommé "Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ATEA", doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Et conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'agence ainsi que les modalités de son fonctionnement, l'ATEA lance un appel à candidatures N°2 pour la sélection des référents scientifiques de l'agence, parmi les enseignants chercheurs et les chercheurs ou grades équivalents, sur la base de leurs compétences et leurs qualifications dans les domaines de l'évaluation, de la qualité et de l'accréditation.

Les référents scientifiques sont notamment chargés de coordonner les missions d'évaluation à travers :

- l'organisation des opérations d'évaluation conformément aux modalités fixées par le collège scientifique,
- la participation à la sélection des experts évaluateurs,
- le respect des procédures et l'appui du comité d'experts tout au long du processus d'évaluation,
- l'élaboration des rapports de synthèse à partir des rapports d'évaluation.
- contribuer au développement des méthodes d'amélioration continue de la qualité des travaux de l'agence,
- participer à des études et à des analyses stratégiques.

Il est à signaler que les référents scientifiques sont sélectionnés, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois et que les candidats approuvés doivent s'engager au respect de la charte de l'agence avant tout exercice.

Ainsi, l'agence invite ceux qui sont intéressés par cet appel à :

Dans une première étape s'inscrire à ce lien : [Déposer ma candidature – AC ATEA 2025](#)

Dans une deuxième étape envoyer leurs dossiers de candidatures à l'email suivant : candidature@atea.tn

Le dossier de candidatures doit comporter les documents suivants :

- 1- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de la Directrice Générale de l'ATEA,
- 2- Un Curriculum Vitae selon modèle en annexe (avec tous les justificatifs nécessaires).

Les candidats peuvent télécharger les documents relatifs à l'appel à candidatures sur le site Web du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique www.mes.tn ou sur la page FACEBOOK de l'agence.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **12 Mai 2025**.

TERMES DE REFERENCES

POUR LA SELECTION DES REFERENTS SCIENTIFIQUES DE L'AGENCE
TUNISIENNE DE L'EVALUATION ET DE L'ACCREDITATION DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

« ATEA »



1. CONTEXTE :

En vertu du Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, Il est créé un établissement public à caractère non administratif dénommé "Agence Tunisienne de l'Evaluation et de l'Accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ATEA", doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Agence jouit d'une totale neutralité et autonomie.

L'Agence a notamment pour missions :

- l'évaluation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés et leurs programmes,
- l'évaluation des établissements publics de recherche scientifique,
- l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, nationaux et internationaux ou leurs programmes de formation à leur demande, ainsi que la suspension ou le retrait de l'accréditation,
- l'évaluation des structures de recherche, des écoles doctorales, des programmes et des projets de recherche et d'innovation en coordination, le cas échéant, avec les différents intervenants,
- la désignation des comités d'experts chargés des opérations d'évaluation,
- le développement des procédures et des référentiels d'assurance-qualité conformément aux standards internationaux en tenant compte des particularités nationales et sectorielles,
- l'évaluation de l'efficacité du financement public des programmes et des projets de recherche et d'innovation selon les priorités nationales et sectorielles,
- l'évaluation des dossiers de candidature pour la transformation du caractère des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de la recherche scientifique en caractère scientifique et technologique,
- l'analyse périodique des données et des résultats des évaluations et doter le ministère de tutelle et les structures en relation des outils d'appui à la prise de décision et de pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique,
- la veille prospective sur les évolutions internationales en matière d'assurance-qualité en enseignement supérieur et en recherche scientifique et la proposition des recommandations stratégiques au ministère de tutelle,
- la contribution au développement de la culture de qualité et d'amélioration continue au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des structures de recherche,
- l'établissement des relations de coopération avec les organisations et les réseaux internationaux œuvrant dans le domaine de l'évaluation, de l'assurance-qualité et de l'accréditation en enseignement supérieur et recherche scientifique.

Conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'ATEA ainsi que les modalités de son fonctionnement, l'organisation administrative et scientifique de l'agence comprend le directeur général, le conseil d'établissement, le collège scientifique, les comités d'experts et le comité d'arbitrage.

Dans ce cadre, l'ATEA compte à travers cet appel à candidatures inviter les enseignants chercheurs et les chercheurs ou grades équivalents à manifester leur intérêt pour faire partie des référents scientifiques de l'Agence.

2. MISSIONS DES REFERENTS SCIENTIFIQUES DE L'AGENCE :

Conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'ATEA ainsi que les modalités de son fonctionnement, les référents scientifiques sont sélectionnés pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Ils sont notamment chargés d'accompagner l'Agence dans la conduite des missions d'évaluation.

Les référents scientifiques sont notamment chargés de coordonner les missions d'évaluation à travers :

- l'organisation des opérations d'évaluation conformément aux modalités fixées par le collège scientifique,
- la participation à la sélection des experts évaluateurs,
- le respect des procédures et l'appui du comité d'experts tout au long du processus d'évaluation,
- l'élaboration des rapports de synthèse à partir des rapports d'évaluation.

Les référents scientifiques sont également chargés de :

- contribuer au développement des méthodes d'amélioration continue de la qualité des travaux de l'agence,
- participer à des études et à des analyses stratégiques.

3. QUALIFICATION & PROFIL DES CANDIDATS :

Sont invités à participer à cet appel à candidatures :

Les enseignants chercheurs et les chercheurs reconnus pour leurs compétences et leurs qualifications dans les domaines de l'évaluation, de la qualité et de l'accréditation et ayant :

- ✓ Au moins le grade de Maître de conférences ou grade équivalent,
- ✓ Une expérience professionnelle minimale de 5 ans (en enseignement supérieur et/ou en recherche scientifique),
- ✓ Une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Tunisie (une expérience en gouvernance de l'enseignement supérieur est fortement recommandée : à titre d'exemple président d'université, directeur général, vice-président d'université, direction d'établissement, doyen de faculté, direction des études, direction des stages, direction de département, direction de laboratoire, direction d'école doctorale ...).

- ✓ Une expérience dans le domaine de l'audit, de la qualité et de l'évaluation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (formations, certifications ISO 9001, ISO 21001, ISO 19011, missions d'évaluation effectuées ...)
- ✓ Une maîtrise de l'outil informatique et des outils de la communication,
- ✓ Une bonne pratique des relations interpersonnelles, du travail en équipe et de la communication (formations ...)

Les candidats approuvés doivent s'engager au respect de la charte de l'Agence avant d'accomplir leurs missions.

4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS :

Un comité chargé de la sélection des candidatures sera constitué par décision du directeur général de l'ATEA. Le collège scientifique approuve les critères et les procédures de sélection des référents scientifiques et des experts évaluateurs. Il approuve à la fin du processus de sélection les listes des référents scientifiques et des experts évaluateurs et autorise ainsi leurs inscriptions sur le registre de l'agence. Des entretiens avec les candidats admissibles peuvent être envisagés avec le comité de sélection.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de la Directrice Générale de l'ATEA,
- Un Curriculum Vitae selon modèle en annexe (avec tous les justificatifs nécessaires).

6. DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 12 Mai 2025.